

Présents : M. Delcourt, Maire

M<sup>me</sup> Guillaud, M. Béghin, adjoints

M<sup>mes</sup> Maillot, Thomas, Van Butsele,

MM. Bernard, Delcroix, Hennon, Meurillon, Pade, conseillers.

Excusés : M<sup>me</sup> Tiberghien procuration à M. Béghin, M<sup>me</sup> Fievet procuration à M<sup>me</sup> Van Butsele, M. Doucy procuration à M. Delcourt.

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> Catherine Guillaud.

M. le maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Convention avec la commune de Cobrieux pour la mise à disposition de la coordinatrice des NAP
- Convention avec la commune de Cobrieux pour la mise à disposition d'un agent en emploi d'avenir
- Validation du projet stratégique de mise en accessibilité

**Ordre du jour :**

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 17 juillet 2015**

Le compte-rendu de la séance est approuvé à l'unanimité.

- **Convention avec l'école de musique d'Aix**

Pour permettre l'activité «Musique et chants» dans le cadre des N.A.P, il faut passer une convention avec l'école de musique d'Aix afin qu'un dumiste (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) soit mis à disposition pour les activités du jeudi après-midi. Cela représente un coût de 1305 € sur l'année scolaire (coût horaire de 29 €).

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

- **CCPC : groupement de commandes, entretien d'espaces publics et naturels**

La C.C.P.C nous propose d'adhérer à un groupement de commandes pour un service d'insertion et de qualification professionnelles - entretien d'espaces publics et naturels -. Cela permettra d'obtenir un tarif horaire préférentiel. Pour l'année 2015-2016, M le Maire propose d'y adhérer pour 200H d'activités. Elles seront utilisées pour l'entretien des chemins et trottoirs. Rappel coût horaire 2015 : 7.46 €/H net.

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

- **Compte-rendu des délégations accordées à M le Maire**

Marchés Publics :

- Choix d'un prestataire pour la fourniture des repas au restaurant scolaire. C'est la société SOBRIE

qui a proposé l'offre la plus avantageuse, pour un prix du repas de 2,36 € TTC.

- Choix d'un bureau de contrôle S.P.S. pour accompagner la réfection de la rue Jean-Baptiste Lebas. C'est la société SOCOTEC pour 1 880 € HT qui a proposé l'offre la plus avantageuse.

- Choix d'un prestataire pour la fourniture d'un bungalow de 50 m<sup>2</sup> pour les activités N.A.P. au Pôle Jacques Brel. C'est la société TOUAX qui a proposé l'offre la plus avantageuse pour 10 500€ HT (matériel d'occasion),

- **Adhésions au SIDEN-SIAN**

Notre accord est sollicité pour l'adhésion de la communauté de communes des Vallons d'Anisy (Aisne) et des communes de : Quiery la Motte (62), Hendecourt-les-Cagnicourt (62), Auxi-le-

Château (62) et de 23 communes de la M.E.L. au Siden-Sian (Noréade), sans incidence sur le prix de l'eau.

Avis favorable du conseil à l'unanimité

• **Ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU du PLU : motivations**

BACHY est une commune du Nord (59) de la France. Elle fait partie de la Communauté de Communes Pévèle - Carembault et elle est intégrée au SCOT de Lille Métropole en cours d'élaboration.

Elle est située à une vingtaine de kilomètres de Lille.

En 2012, sa population est de 1 591 habitants (INSEE). En 1968, elle était de 816 habitants. Le taux de croissance moyen est de 1,53% par an.

La taille moyenne des ménages a diminué de 0,1 personne entre 2007 et 2012 passant de 2,8 à 2,7.

Le point mort en logement constitue le besoin de logements neufs consécutif à trois variables :

□ Desserrement des ménages : diminution du foyer moyen

□ Usage des résidences secondaires et des logements vacants (Variation RS/LV)

□ Renouvellement : indice s'appuyant sur le nombre de constructions neuves en rapport à l'apport de population.

A l'issue de la somme de ces variables, il est possible de déduire le besoin, ou non, en logements et de le projeter dans l'avenir.

En conclusion de l'étude, de ces données réalisées par notre bureau d'études, le point mort en logement est de 8 logements par an.

La densité actuelle est de 7,4 logements par hectare.

Dans un souci de densification, le travail s'est porté sur une densité supérieure de 100% soit 15 logements par hectare. Le terrain moyen projeté est de 650m<sup>2</sup>.

Le potentiel intra urbain, en termes de dents creuses et hors zones AU, s'élève à 55 logements.

La rétention foncière est estimée à 30%. Sur les 55 logements, il y a donc un potentiel réel de 39 logements.

Les zones 1AU couvrent une surface de 3,48 ha. En considérant que 20% de cette surface sera utilisée pour les espaces neutres (voiries, espaces verts...), la surface utile est de 2,78 ha. En prenant le terrain moyen de 650m<sup>2</sup>, le nombre de logements potentiels est de 42 logements.

En conclusion, le potentiel actuel et réel est de 81 logements soit l'équivalent de 10 ans de point mort.

L'un des enjeux de la commune est donc de permettre l'arrivée de nouveaux habitants, si possible avec enfants, afin de conserver les équipements actuels (scolaires, sportifs, loisirs...).

La zone 2AU envisagée pour ouverture à l'urbanisation s'étend sur 4,48ha. La surface nette est donc de 3,58ha soit un potentiel réel en logements de 55.

Ces logements apporteraient une population de 148 personnes soit une évolution démographique de 0,89% par an pendant 10 ans. Ce ratio est bien inférieur à l'évolution constatée depuis 1968 qui est supérieure à 1%. Ce besoin est donc largement justifié.

Aucun document de rangs supérieurs ne donne d'indications sur un projet démographique ou une évolution de logements avec lesquels une comptabilité ou une conformité est demandée.

**Compatibilité avec le PADD :**

Cette modification est en accord avec le PADD et son orientation « L'urbanisation a pour finalité principale l'accueil d'une population nouvelle qui permettra de conforter la pyramide des âges de la commune et d'éviter le vieillissement, sans modifier l'équilibre démographique actuel de la population. ».

Elle est également compatible avec l'une des 5 actions prioritaires du PADD : « l'affirmation de la centralité urbaine par des projets de logements et d'espaces publics ». En effet, située au cœur du village, à proximité des équipements publics comme l'école et le stade, ce secteur est à privilégier dans le choix urbain.

Avis favorable du conseil à l'unanimité pour présenter cet argumentaire.

- **Attribution d'une subvention à un jeune bachinois pour ses réalisations sportives**

M. Rémi DERAM, jeune bachinois, fait partie de l'équipe de hockey subaquatique française qui a terminé 2<sup>ème</sup>

aux championnats du monde en Espagne derrière l'Australie. La participation à cette coupe du monde en Espagne a engagé de nombreux frais (déplacement, hébergement) à la charge des membres de l'équipe. Afin d'encourager les jeunes pour leur participation à ce niveau mondial dans une équipe sportive, M. le Maire propose de lui accorder une subvention de 100 €.

Après mise au vote : 8 sont pour l'attribution de la subvention, 5 sont contre, et 1 abstention pour le montant proposé jugé trop faible.

- **Convention cadre avec le CDG59 pour la mise à disposition de personnel**

Afin de pourvoir au remplacement d'agent(s) en congé maladie, maternité, etc. il est possible de faire appel au CDG 59 pour une mise à disposition de personnel. A cet effet, il nous faut signer une convention avec celui-ci.

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

- **Chemin ou servitude publique derrière l'église**

Au bout de l'Impasse de l'église figurent sur le cadastre, 2 chemins : l'un menant au le cimetière, l'autre à la rue de l'Egalité. A ce jour ils ne sont plus praticables et, pour l'un d'eux, des constructions l'occupent partiellement. En collaboration avec les services du cadastre, une recherche est en cours pour connaître qui est propriétaire de ces chemins : la commune de Bachy ou il s'agit d'une servitude publique de passage des propriétés mitoyennes (ce qui était très courant au siècle précédent). Il nous faut statuer sur l'utilité de ces passages. L'une des propriétés mitoyenne étant en vente.

Avis favorable du conseil à l'unanimité pour abandonner ces passages.

- **Convention avec la commune de Cobrieux pour la mise à disposition de la coordinatrice des NAP**

Dans le but de continuer le partenariat engagé avec Cobrieux en 2014, M. le Maire propose de délibérer afin de l'autoriser à signer une convention avec la commune de Cobrieux pour la mise à disposition de la coordinatrice des NAP pour l'année scolaire 2015-2016 A cet effet, la commission administrative paritaire placée auprès du CDG 59 a été sollicitée (obligation réglementaire).

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

- **Convention avec la commune de Cobrieux pour la mise à disposition d'un agent en emploi d'avenir**

Afin de mutualiser les ressources en personnel pour les NAP, M. le Maire propose de passer une convention de mise à disposition avec Cobrieux pour notre emploi d'avenir nouvellement embauché. Avis favorable du conseil à l'unanimité

- **Validation du projet stratégique de mise en accessibilité**

La commission « Accessibilité » a constitué notre dossier avec le planning et le coût de mise en accessibilité de nos bâtiments ouverts au public. Notre « AD'AP » (Agenda D'Accessibilité Programmée) établit une programmation pluriannuelle d'actions (3 ans) qui s'appuie sur le diagnostic fait par le bureau d'étude SOCOTEC en tenant compte des évolutions de la réglementation votée en 2014 et des travaux déjà effectués. Celui-ci doit être déposé en préfecture pour le 27 septembre 2015.

Il reste en ERP (Etablissement recevant du Public) : les équipements du stade et l'ancienne mairie avec un engagement à fin 2016 pour 29 000 € HT et des locaux associatifs à fin 2018 pour 8 600 €.

Le conseil valide à l'unanimité le calendrier des actions proposées.

- **Compte-rendu des travaux des commissions**

- 13.1- Commission accessibilité par MM Béghin et Pade (22 juillet)**

- état d'avancement de la mise aux normes,

- 13.2- Commission Ecole et Famille par M Bernard (15 juillet)**

- Bilan ALSH de juillet

- **Informations diverses**

- Point finances :

- Remerciements association et invitation démonstration.

- Rentrée scolaire et périscolaire.

- AG Festy-Bachy le 18 septembre à 19h30

- Avancement du dossier PLU.

- Avancement des travaux de la crèche

- Avancement pour DSP pour la gestion de la crèche (planning)

- Situation du projet de la réfection de la rue Lebas (publication BOAMP, ce vendredi 4)

- Nouvelle taxe sur les salaires

- Festival de l'arbre

- Démission d'une conseillère municipale

- Mouvement du personnel

- Journées du patrimoine

Clôture de la réunion à 22h30.